

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Mardi 2 mars 2010 à 18h30

Date de la convocation : 18.02.2010

Présents : C. LELOUP, Ch. CORBILLON, L. DESGLAND, A. RUBENS, M. SUZANNE, D. GIOANELLI, F. ANDRE, JC BOITON, A. CABBEKE B. CLAVIER, JM. DUPONT, A. GRESSIN, B. GUILLOT, F. GUINGAND, J. VRILOR.

Absents excusés : P. GOURDY, M. FAGUET-TORCHON, Gérard PASQUINI (procuration à L. DESGLAND).

Secrétaire de séance : M. Jérôme VRILOR

Le compte rendu du conseil municipal du 3 décembre est adopté à l'unanimité.

1 Vote du compte administratif COMMUNE

Le compte administratif 2009 présente les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de 344 165.77 €
- en section d'investissement : excédent 163 652.04 €

Les membres du conseil municipal, en l'absence de M. le Maire, approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget communal.

2 Vote du compte administratif ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2009 présente les résultats de clôture suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de 65 202.70 €
- en section d'investissement : excédent de 734 903.51€

Les membres du conseil municipal, en l'absence de M. le Maire, approuvent à l'unanimité le compte administratif du budget communal.

3 Vote du compte de gestion COMMUNE

Le compte de gestion du budget communal est conforme aux comptes de la commune.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de la trésorerie.

4 Vote du compte de gestion ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion du budget assainissement est conforme aux comptes de la commune.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de la trésorerie.

5 Organisation des permanences des élections régionales

Les permanences pour la tenue des bureaux de vote sont mises en place.

6 Annulation délibération du 28 août 2009 pour les représentants au Syndicat de Transport Scolaire

A la demande de la Préfecture, la délibération du 28 août 2008 désignant les deux délégués titulaires au Syndicat de Transport est annulée.

Après élection, c'est Françoise André qui représentera la commune des Aix d'Angillon au comité syndical aux côtés de Laurent Desgland. 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

7 Adoption du tableau pour fixer les taux d'avancement de grade

Ce tableau est nécessaire pour effectuer des avancements de grade. Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a donné un avis favorable.

Le tableau est accepté à l'unanimité.

8 Information sur la signature de la convention avec ERDF

M. Leloup informe de la reconduction de la convention avec ERDF. La signature a eu lieu le 17 février dernier.

9 Divers

- Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de travaux chemin des Groseilles par le SDE pour la somme de 3 625.29€.
- Un acte notarié sera élaboré pour l'échange de terrain à la station du Colin avec la SCI des Prés
- Une délibération sera prise pour autoriser les dépenses au compte 202 en attendant le vote du budget. Cette délibération est nécessaire pour régler une facture au bureau d'études BEAUA au sujet du carrefour rue des Vallières et rue du Progrès
- Laurent Desgland fait un point sur la commission jeunesse de la Communauté de Communes. Le centre de loisirs sera ouvert du 5 juillet au 20 août pour les 3-11 ans sur 2 sites : Les Aix d'Angillon et Moulins sur Yèvre.
- Concernant les travaux de la rue du 8 mai, la commission d'Appel d'offres a donné son accord pour un avenant de 7 310 €.
- Le projet du Groupe Scolaire avance. L'ouverture des plis aura lieu fin avril.
- Mme Merceron, architecte des bâtiments de France a donné son accord de principe pour la démolition de l'ancienne habitation de M. Fontaine rue du Progrès.
- Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour adopter une délibération relative aux nouveaux critères d'attribution de subvention du Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.